



Bourses de mobilité de l'Université Paris-Saclay pour stages de recherche à l'étranger

Appel à candidatures 2018

La promotion et le soutien à la mobilité internationale sont des axes majeurs de l'Université Paris-Saclay.

Afin d'offrir aux meilleurs de ses étudiants une occasion de pratiquer une langue étrangère, d'approcher le milieu de la recherche dans un environnement international et de favoriser l'engagement dans un projet doctoral, l'Université Paris-Saclay propose un programme de **100 bourses** d'aide à la mobilité de stage à l'international d'une durée de 2 à 6 mois pour l'année 2018. Ces bourses sont destinées aux étudiants en L3, M1, M2, ainsi qu'aux élèves ingénieurs.

BÉNÉFICIAIRES :

- Etudiants inscrits en L3 dans une université membre de l'Université Paris-Saclay ou dans un master M1/M2 de l'Université Paris-Saclay, souhaitant faire un stage de recherche à l'étranger dans le cadre de leur cursus, que ce stage soit obligatoire ou optionnel.
- Etudiants et élèves ingénieurs, inscrits dans un master M1/M2 de l'Université Paris-Saclay ou un cursus ingénieur d'un établissement membre de l'Université Paris-Saclay, souhaitant faire un stage de recherche à l'étranger dans le cadre de leur cursus, que ce stage soit obligatoire ou optionnel.
- Etudiants normaliens en année ARPE.
- Les étudiants de niveaux L3 et M1 seront prioritaires.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

- La date de début de stage doit être comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018.

NE SONT PAS ÉLIGIBLES :

- Les étudiants ayant bénéficié d'une bourse Paris-Saclay de mobilité entrante.
- Les étudiants ou les élèves ayant déjà bénéficié d'une aide à la mobilité internationale de stage de l'Université Paris-Saclay.
- Les élèves ingénieurs ou normaliens percevant une rémunération de par leur statut de fonctionnaire stagiaire.
- Les étudiants ou élèves ingénieurs percevant tout autre type de financement visant la mobilité sortante ou lié au stage de recherche lorsqu'il est supérieur à 600€ mensuels.
- Les étudiants ou élèves ingénieurs en mobilité dans le cadre d'une année de césure.

CRITERES D'EVALUATION :

- Qualité du dossier académique.
- Motivation du candidat : la lettre de motivation doit être bien argumentée, notamment concernant le choix du pays et du laboratoire, ou de l'institution d'accueil, en soulignant le lien entre la formation choisie et le projet professionnel à finalité recherche (*Institutions d'accueil : organismes publics, ONG, organisations nationales ou internationales, Centres R&D d'entreprises*)
- Lettre de soutien du laboratoire ou de l'institution d'accueil.

MONTANT DE L'AIDE FINANCIERE :

- L'aide financière forfaitaire est de 600€ mensuels, elle est complétée par une indemnité de transport calculée en fonction du lieu de stage.
- L'aide financière sera versée à l'étudiant par son établissement d'inscription administrative.
- Cette aide peut être cumulable avec d'autres types de financement visant la mobilité sortante, notamment les allocations Erasmus, les aides du MESRI et du Conseil régional d'Ile-de-France, selon les règles de cumul autorisées dans l'établissement d'inscription. Les étudiants sont invités à se renseigner sur ces règles auprès de la personne en charge des programmes de mobilité sortante de leur établissement d'inscription.

MODALITES DE CANDIDATURE :

1. Compléter le **formulaire de candidature en ligne** sur le site de l'Université Paris-Saclay, onglet « International ».
2. Joindre les documents demandés en un fichier unique au format pdf (nom-prénom-établissement d'inscription). Le fichier ne doit pas dépasser 15 pages (5 Mo maximum).

Attention : le dossier une fois déposé ne pourra être ni modifié ni remplacé.

Date limite de candidature : lundi 19 mars 2018 à minuit.

Les dossiers seront évalués par un comité d'experts des établissements membres de l'Université Paris-Saclay.

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Le CV du candidat actualisé à la date de soumission.
- Les relevés de notes de la dernière année et de l'année en cours, **validés obligatoirement**.
- Une lettre de motivation.
- La lettre d'acceptation motivée du laboratoire, du groupe de recherche ou de l'institution d'accueil précisant les dates du stage (la convention de stage ne remplace pas la lettre d'acceptation).
- Une lettre de recommandation du responsable de la formation en cours ou de l'institution d'inscription.

Seuls les dossiers complets seront évalués.

L'Université Paris-Saclay se réserve le droit de refuser ou de mettre un terme à l'octroi de l'aide à la mobilité si les informations déclarées s'avèrent fausses. L'octroi de cette indemnité ne dispense en rien l'étudiant de convention de stage selon la procédure propre à son établissement d'inscription.

Contact : Laurence Monsellier <laurence.monsellier@universite-paris-saclay.fr>